



RCS : BESANCON

Code greffe : 2501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00747

Numéro SIREN : 537 838 047

Nom ou dénomination : AGILIANCE

Ce dépôt a été enregistré le 03/10/2016 sous le numéro de dépôt 3846

AGILIANCE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 1 000.00 €

Siège social : 2 rue de la croix de mission

25660 SAONE

537 838 047 RCS

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 22 septembre 2016 :

- L'objet social de la société a été étendu, à compter du 22/09/2016, aux activités suivantes :
La société a pour objet, en France comme à l'étranger :
- l'exercice de la profession d'expert-comptable
- l'exercice de la profession de commissaire aux comptes, dès son inscription sur la liste des commissaires aux comptes.

Elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à cet objet dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires, et notamment la sous traitance avec d'autres sociétés d'expertise comptable ou de commissariat aux comptes.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention :

La société a pour objet, en France comme à l'étranger :

- l'exercice de la profession d'expert-comptable,

Elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à cet objet, et notamment la sous-traitance avec d'autres sociétés d'expertise comptable.

Elle peut notamment, sous le contrôle du conseil régional de l'ordre, prendre des participations financières dans des entreprises de toute nature, ayant pour objet l'exercice des activités visées par les articles 2 et 22, al 7 de l'ordonnance du 19 septembre 1945, modifiée par la loi du 08 août 1994, sans que cette détention constitue l'objet principal de son activité.

Nouvelle mention :

La société a pour objet, en France comme à l'étranger :

- l'exercice de la profession d'expert-comptable,
- l'exercice de la profession de commissaire aux comptes, dès son inscription sur la liste des commissaires aux comptes.

Elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à cet objet dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires, et notamment la sous traitance avec d'autres sociétés d'expertise comptable ou de commissariat aux comptes.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BESANCON.

Pour avis, la gérance

